

Secrétaire d'État aux collectivités locales, de mai 1991 à mars 1993, dans deux gouvernements d'Édith Cresson puis de Pierre Bérégovoy, il a présenté et défendu plusieurs projets de loi devant l'Assemblée nationale qui sont devenus des lois :

- Loi sur l'Administration Territoriale de la République (qui a instauré les communautés de communes) ;
- Loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux (qui a posé les bases d'un "statut de l'élu", instaurant un droit à la formation) ;
- Loi portant réforme des opérations funéraires (mettant fin au monopole et donnant des garanties de transparence aux familles) ;
- Loi sur la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ;
- loi sur l'action culturelle des collectivités locales (elle a permis aux communes d'apporter des aides aux cinémas afin de soutenir le réseau des salles d'art et d'essai et de financer les bibliothèques - et médiathèques - municipales à vocation régionale).